

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 85 (1949)
Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: *Nous sommes solidaires.* — Association vaudoise des directeurs de chant. — Genève: U.A.E.E. - U.I.G.D.: *Des chansons pour les petits.* — U.A.E.E.: *Sortie d'automne.* — Société genevoise de T. M. et R. S. — Neuchâtel: *Assemblée trisannuelle.* — Société neuchâteloise de T. M. et R. S. — Jura: *Pour l'hiver... comme pour l'été!* — *Félicitations et bienvenue!* — *Camp de la jeunesse aux études.*

PARTIE DOCUMENTAIRE: *Le Moyen Age.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

NOUS SOMMES SOLIDAIRES

Un collègue, frappé par l'art. 73 de la loi primaire, dernier alinéa, est mis d'office à la retraite. Il a 28 ans et 8 mois de fonctions. Il demande à pouvoir prolonger son enseignement pendant un an et quatre mois. Cela lui est refusé: la loi ne le permet pas. Cette décision ne plait pas à notre collègue. Il accuse les autorités locales. Cela suscite, dans la presse locale, un échange de propos aigres-doux. L'intéressé cite le montant de son traitement communal. L'autorité répond en citant le traitement complet touché en 1948. Il y a réplique et duplique.

Un jeune collègue écrit à une dame âgée une lettre de deux pages dactylographiées. Parmi moult perles, nous citons celle-ci: « Je représente ici les lumières de l'intelligence et les ornements de l'éducation. Vous êtes le fanion de l'ignorance crasse et la vivante image de la nullité. » Satisfait de son acte et fier de sa prose, notre jeune homme distribua plusieurs copies de cette lettre.

Dans les deux cas, nos collègues avaient certainement des raisons de se plaindre. Nous doutons qu'ils aient employé le meilleur moyen pour défendre leur cause. Si l'intéressé ne retire aucun avantage à livrer ses démêlés à la publicité, la corporation, par contre, en subit les éclaboussures.

Qu'on nous permette encore de citer quelques « erreurs » de quelques jeunes collègues: on arrive plusieurs fois en retard en classe le lundi matin, ses skis sur l'épaule; on prend un, voire plusieurs jours de congé en sortant de l'Ecole de recrues; on ne se rend pas aux conférences officielles.

Il y a 15-20 ans, il fallait attendre 2-3 ans avant de prendre la direction d'une classe. Aujourd'hui ce sont les classes qui doivent attendre un maître. Ne vit-on pas, cet hiver, un couple breveté en 1905, tenir une classe dans deux villages du pied du Jura? Ne vit-on pas des retraités postuler et être nommés? L'Etat a-t-il prévu cette situation, n'en est-il pas responsable? Le Département aux abois dut battre le rappel, former des maîtres au pas de charge, recourir à toutes les bonnes volontés. Il fallait coûte que coûte boucher les trous. On ne pouvait

espérer que cette période anormale se passât sans quelques déconvenues.

Ces « gamineries » nuisent à leurs auteurs d'abord ; elles nuisent à la corporation surtout. N'avons-nous pas, nous les aînés, une part de responsabilité. Il ne suffit pas de constater une faute, de la déplorer, de la condamner. Encore faut-il éviter sa répétition. Ces jeunes insuffisamment préparés, les avons-nous suffisamment entourés, conseillés ? Nous devons leur montrer quelles sont les limites du possible. Il faut du temps, du tact, de l'affection. Nous devons veiller que l'ordre soit maintenu dans notre maison : nous sommes solidaires.

D. K.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Le Département de l'Instruction publique n'accorde pas de congé officiel pour notre assemblée du 19 octobre prochain. Les collègues qui ne sont pas en vacances voudront bien s'adresser à leur Commission scolaire pour obtenir le congé du mercredi matin, afin d'être présents toute la journée. Voici le programme de nos travaux :

- 9 h. **Le travail du chef de chœur**, par M. l'Abbé **P. Kaelin**.
- 10 h. 30 **Schubert et le lied**, causerie-audition par Mme **Lily Merminod**.
- 14 h. 15 Séance administrative.
- 14 h. 30 **Technique vocale**, par **R. Girard** ; enseignements à tirer de la lecture du rapport de Nyon.
- 15 h. 30 Etude d'un chœur inédit de **Hans Lavater** : **Nuit d'été**, sous le contrôle du compositeur.

Le banquet traditionnel, au menu duquel les chasseurs sont chargés de pourvoir, aura lieu, comme l'an dernier, au Café Vaudois.

Au début de cette saison, qui sera chargée pour nos chorales, venez nombreux faire provision d'enthousiasme, et amenez-nous les jeunes collègues qui nous ignoreraient encore.

Le Comité.

GENÈVE

U.A.E.E. ET U.I.G. DAMES

DES CHANSONS POUR LES PETITS

Tous ceux qui ont cherché à rénover le répertoire des « moins de dix ans », ont constaté combien la tâche est plus difficile que lorsqu'il s'agit d'enfants plus grands.

Aussi l'Amicale sera-t-elle bien heureuse de présenter dans sa prochaine séance une série de chants inédits spécialement destinés aux « petits ».

Les uns sont dus, paroles et musique, à Mlle G. Duparc, directrice de la Maison des Petits. Ils ont été composés pour être intégrés dans des jeux mimés. D'autres sont de M. Frédéric Mathil qui a « musiqué » une série des charmants poèmes signés Th. Baudet, N. Mertens, A. Atzenwyler, etc.

Auteurs connaissant et aimant les enfants, ils ont voulu se mettre tout à fait à leur portée, en donnant toutefois à leurs compositions un caractère artistique véritable.

Toutes les maîtresses enfantines et primaires sont cordialement invitées à cette séance qui aura lieu le 2 novembre à 17 heures. Des précisions sur le local seront données ultérieurement, mais retenez déjà votre mercredi.

M. C.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

Sortie d'automne. 6 octobre, 14 h. 05, le train de La Plaine s'ébranle emportant des groupes joyeux : l'Amicale est de sortie !

A Satigny, tout le monde descend (sauf la bulletinière... mystère !) Quel plaisir de monter tranquillement à Chouilly, entre les vignes aux grappes dorées ! Un peu partout, on répare les tonneaux, le moût sort du pressoir. Les enfants remplissent leurs poches de marrons, ces dames admirent le paysage aux lignes douces.

Nous passons quelques instants agréables dans le jardin du restaurant de l'Etoile : le « nouveau » est à point, les tartes aux pommes sont fondantes, le cake tout frais, le jambon délicieux. Quel calme ! Ah, le temps où nous avions une classe à la campagne...

Le ciel se couvre, nos collègues à bicyclette nous quittent ; arriveront-elles avant la pluie ?

Retour très gai ; sauve-qui-peut à Cornavin où l'orage éclate. L'après-midi fut si réussie que quelqu'un suggère en s'en allant « à quand la fondue ? ».

X.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. et R. S.

COMPTES RENDUS

Ce sont une bonne cinquantaine de personnes qui ont assisté aux démonstrations tout à fait concluantes de nos collègues L. Dunand et A. Grillet, relatives à l'utilisation de l'**hectographe** et du **tampon-duplicateur U.S.V.**, le mercredi 21 septembre dernier.

Assisté... et même mis la main à la pâte, car chacun fut convié soit à apporter le résultat de ses propres expériences soit à prendre une part active aux démonstrations elles-mêmes. Tâches dont s'acquittèrent, avec fort bonne grâce d'ailleurs, toutes les personnes sollicitées.

Que chacun soit vivement remercié pour cette intéressante séance : expérimentateurs, praticiens, auditeurs-acteurs !

* * *

Piétons (résidant sur place ou descendus du train), cyclistes (motorisés ou non), automobilistes, tous collègues qui se sont retrouvés plus d'une vingtaine au rendez-vous fixé, le jeudi 29 septembre suivant, devant la **fabrique de papier Bristlen**, à Versoix.

Documentation sur le vif concernant une fabrication que l'on put suivre étape après étape, de la pâte fluide au rouleau de papier solide et brillant, tout gonflé d'électricité à vous faire dresser les cheveux sur la tête !

PROGRAMME D'ACTIVITÉ

Construction d'un fichier (terminée à ce jour) ; présentation de masques d'Escalade ; emploi de l'imprimerie Freinet ; stages de spécialités avec les moniteurs français (communications de participants) ; visites des ateliers d'arts graphiques Roto-Sadag, de la nouvelle Ecole de Meyrin, de la Réserve de Mategnin ; construction de marionnettes ; cours de couture, de travaux sur cuir, de reliure.

Tel est le copieux programme auquel le comité S.G.T.M. travaille, programme dont vous trouverez le détail, ici même, au fil de la saison 1949-1950 !

CONSTRUCTION DE MARIONNETTES

Technique : application de la pâte de papier.

Dates des séances : le mardi, de 16 h. 45 à 18 h. 45 ; les 25 octobre, 1er et 8 novembre 1949.

Maître de cours : W. Breithaupt.

Local : Ecole du Grütli, 2e étage, salle 14.

Conditions : Membres de la S.G.T.M., Fr. 4.50 (fournitures comprises), non-membres, Fr. 7.50.

Inscriptions : jusqu'au **jeudi 20 octobre** prochain, auprès de notre président L. Dunand, Miremont 31b. (Tél. 5 64 67).

NOTA : Les collègues inscrits lors de la séance démonstration du 21 septembre n'ont besoin d'écrire que s'ils renoncent à suivre le cours.

Le Comité.

NEUCHÂTEL

ASSEMBLÉE TRISANNUELLE

La date en a été définitivement fixée au **samedi 12 novembre**. L'ordre du jour paraîtra dans un prochain numéro.

S. Z.

SOCIÉTÉ NEUCHÂTELOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORME SCOLAIRE

Cours de vannerie : **Neuchâtel**, les mercredis 19 et 26 octobre, les 2, 9 et 16 novembre, de 18 h. 30 à 22 h. par P. Perrelet. (Terreaux Sup., salle 43.)

La Chaux-de-Fonds, les mercredis 19 et 26 octobre, les 2, 9, 16 et 23 novembre, de 19 h. 15 à 22 h. 15 par P. Tripet (Gymnase, atelier sous-sol, ouest).

Finances : membres Fr. 10.— ; non-membres Fr. 15.—. Matériel : tablier et, pour Neuchâtel, si possible, poinçon et pince à couper ou vieux ciseaux.

Inscriptions reçues par le vice-président : W. Galland, Pavés 11, Neuchâtel. Tél. 5 50 10.

JURA

POUR L'HIVER... COMME POUR L'ÉTÉ !

La Commission de Jeunesse protestante de l'Eglise réformée du Jura a loué pour 1950 l'Hôtel Alpenblick à Grindelwald. Elle y organise des camps de skis et des séjours de vacances pendant les mois d'été. S'il n'est pas possible de l'occuper toute l'année, on peut le mettre à disposition d'écoles ou de sociétés pendant les périodes creuses. C'est ainsi que les Ecoles normales du Jura y ont déjà séjourné plusieurs fois avec plaisir.

Le chalet peut héberger une quarantaine de personnes. Pour la location, on applique les taxes de chalets du Club alpin. Tous renseignements désirés peuvent être obtenus auprès de M. Pierre Balmer, animateur de la Jeunesse protestante du Jura, à Moutier, rue Centrale 63, téléphone 9 46 55.

FÉLICITATIONS ET BIENVENUE !

Nous félicitons chaleureusement les collègues secondaires suivants qui viennent de passer brillamment leurs examens à Porrentruy, du 3 au 6 octobre :

Brevet complet, littéraire : MM. Jeangros Roland, à Porrentruy ; Müller Paul, à Porrentruy ; Vallat Jean, à Fribourg ; Wille Jean, à St-Imier.

Brevet complet, scientifique : M. Jubin Paul, à Soubey.

Examens pratiques : M. Donzé Fernand, aux Breuleux.

Examen de gymnastique : MM. Gigon Germain, à Montfavergier ; Stauffer Charles, à Crémines ; Wilhelm Bernard, à Berne.

La commission des examens a déclaré que ces examens peuvent figurer parmi les meilleurs qu'on ait enregistrés jusqu'à maintenant. Elle a constaté en outre que les cours pratiques du 5e semestre produisaient d'excellents résultats.

Bienvenue donc à vous tous ! La grande famille du corps enseignant vous accueille avec joie et forme des vœux pour votre carrière !

CAMP DE LA JEUNESSE AUX ÉTUDES

A Reconvilier, les samedi et dimanche 22 et 23 octobre prochains, se tiendra le traditionnel Camp de la jeunesse aux études. Le thème de cette année est le suivant : SCIENCE ET FOI. Nous reviendrons samedi prochain sur ces journées en donnant le programme que nous connaissons sous peu.

H. Reber.

Membres de la S.P.R. rappelez-vous le voyage d'études à Rome-Sienne-Florence du 23 au 30 octobre.

PARTIE DOCUMENTAIRE

LE MOYEN AGE

Introduction :

La petite histoire, dit-on, fait entrer la grande. Les « Trois Mousquetaires » ou « Robin des Bois » n'ont-ils pas davantage provoqué le goût et le plaisir à l'histoire que beaucoup de doctes exposés? Aussi, comme dit Frédéric Gilliard dans son introduction des « Châteaux vaudois » (Editions Spes 1929) : « Comme font les vrais historiens, pour être vrais, faisons-nous un peu poètes, puisque le canevas est si transparent ».

Notre « Histoire de la Suisse » de Grandjean et Jeanrenaud nous offre déjà mieux qu'un canevas, et ceux qui se passionnent pour l'histoire savent broder, sur cette trame, des scènes suggestives, qui resteront vivantes dans la mémoire de nos enfants. Pour ceux qui en ont moins le temps, j'ai essayé de choisir dans l'immense fresque du moyen âge quelques fragments significatifs, purement documentaires et suffisamment évocateurs pour provoquer des exercices en corrélation (vocabulaire, rédactions, dessins), que je ne développerai pas (J. Pithon l'a fait pour le « Château-fort », « Educateur » No 28, 31 juillet 1943).

Pénétrer dans les châteaux et les villes, toucher du doigt la barbarie de l'époque, cette férocité, mais aussi la ferveur religieuse, la loyauté, le mépris de toute trahison, assister aux tournois, surprendre le seigneur dans ses festins et le voyageur à son auberge (Chap. IV et VI de « Histoire de la Suisse », degré moyen) : C'est ce que je me propose en deux étapes dont voici la première.

H. Hagin.

ORIGINES DU RÉGIME FÉODAL

« Pendant ces siècles de troubles » (Livre d'histoire, p. 79)

- a) intérieurs : disputes politiques (p. 78) ;
- b) extérieurs : menaces d'invasions.

A l'Ouest : Invasions des Normands

De race germanique, les Normands venaient du Danemark et de Scandinavie. Leurs « bandes de guerre » opéraient par mer.

Intrépides marins, ils affrontaient la mer du Nord, une des plus mauvaises d'Europe, avec des barques non pontées de 25 m. au plus. Elles se manœuvraient à la voile ou à la rame, et pouvaient embarquer de 60 à 75 hommes, dont 30 rameurs.

A terre, ils devenaient d'excellents soldats. Cachés pendant le jour, ils surprenaient à la nuit tombante le village le plus proche de la rive. Avec les chevaux qu'ils y volaient, ils improvisaient une cavalerie. Ils pouvaient ainsi exécuter des coups de main à longue distance, de véritables raids. Ils passaient, pillant et incendiant et revenaient à leurs bateaux.

Au début, la « moisson d'été » terminée, les bateaux chargés de butin, les Normands regagnaient leur pays. Dans la suite, ils créèrent des camps retranchés et s'établirent dans les pays qu'ils ravageaient (conquirent l'Angleterre).

(Malet.)

Ils pénétrèrent jusqu'en Bourgogne, mais ne durent pas dépasser le Jura.

A l'Est : les Huns

De petite taille, le visage menaçant, les yeux vifs et enfoncés, ces hardis cavaliers menaçaient sans cesse la frontière de l'empire dès l'an 909.

Armés du sabre recourbé, du javelot et de l'arc, ils apparaissaient soudain aux yeux des Germains effrayés... On se contait en frissonnant, que ces Barbares mangeaient la viande crue, qu'ils buvaient du sang dans leurs casques ! Quelques faits vrais, vite farcis de légende, achevaient d'effrayer encore les populations qui n'essayaient même pas de leur résister. Ces guerriers endurcis par des marches nombreuses, entraînés par une discipline sévère, arrivaient au galop de leurs chevaux noirs. Bientôt un immense brasier annonçait aux alentours qu'ils avaient passé.

Les populations, en proie à une terreur grandissante, cherchaient protection auprès des seigneurs qui bâtissaient des tours de refuge. C'est à cette époque aussi que la plupart des monastères s'entourèrent de murs solides.

Printemps 926. Alerte au couvent de St-Gall : les Huns sont annoncés. Les moines se mirent courageusement en état de défense. Les uns forgeaient des javelots ; d'autres confectionnaient des cuirasses avec d'épaisses toiles de lin ; d'autres encore faisaient des cordes de frondes ou tissaient des baguettes d'osier en forme de boucliers. Les moins habiles taillaient des épieux en pointe qu'ils durcissaient au feu du foyer.

On fortifia en hâte un bastion naturel dominant la Sitter au moyen de tranchées et de palissades. On y transporta les approvisionnements nécessaires et les objets précieux.

Les Huns se contentèrent de vider les caves et les celliers du monastère.

(D'après : « L'Abbaye de St-Gall », Cahier d'enseignement pratique.)

Bâle fut pillée par une horde de Huns en 917.

Au Sud : les Sarrazins

Leurs invasions furent particulièrement désastreuses pour le Pays vaudois. Après avoir désolé la Provence, la Savoie, les Sarrazins avaient fini par s'emparer des passages alpestres, du Grand St-Bernard en particulier. Ils attaquaient et rançonnaient les voyageurs. Parfois leurs bandes saccageaient le pays au loin. L'abbaye de St-Maurice fut détruite en 940.

Les Sarrazins pénétrèrent ensuite jusque sur le Plateau suisse.

La population se réfugia alors dans les tours, dans les bourgades fortifiées ou dans les forêts. Le pays en souffrait horriblement. Conrad les attaqua à plusieurs reprises.

Leur souvenir est resté vivace dans les contrées qui eurent à souffrir de leur brigandage. Il est perpétué par des constructions qui portent

encore leur nom : la « Tour aux Sarrazins », près Vevey, la « Voûte » et le « Creux aux Sarrazins » près Lucens, la « Muraille aux Sarrazins » près d'Avenches. Ce n'est pas à dire qu'il s'agisse toujours de vrais Sarrazins d'Espagne ou d'Afrique.

Car, jusqu'au XVIII^e siècle, « Sarrazin » est synonyme de pillard, de brigand, de vagabond.

(« Hist. du Canton de Vaud », Maillefer.)

Chasser l'envahisseur

La pauvre Bourgogne, prise entre ces deux fléaux, les bandes sarrazines et les bandes hongroises, aurait eu mauvaise chance sans la « noble astuce », ainsi que l'appelle la chronique de Conrad. Celui-ci demanda aux Sarrazins de lui aider à repousser les Hongrois, et aux Hongrois de lui prêter main-forte pour déloger les Sarrazins. Puis, quand il les vit aux prises, il parla aux siens en ces termes : « Qu'aujourd'hui lames et glaives soient bien aiguisés, mes vaillants compagnons. Quel parti de ces démons l'emportera, que personne n'en ait cure. Aussitôt qu'il y aura des vainqueurs, élancez-vous sur eux en jetant vos boucliers et que le fer dans vos mains ne fasse aucune différence entre Sarrazins et Hongrois ». En effet, il se jeta sur les uns et sur les autres, et en fit grand carnage. La chronique ne dit pas où, mais Conrad rendit spécialement grâce à St-Maurice « par l'épée et la lame » duquel il avait si bien combattu.

(Eug. Rambert, « Montreux et ses environs ».)

Conséquences de ces invasions :

Contre ces envahisseurs par bandes, contre ces incursions nombreuses et par surprises, les grands propriétaires s'étaient organisés pour se défendre eux-mêmes.

Contre les incursions barbares d'abord, puis contre les princes régnants, incapables et en dissension, ensuite, contre leurs voisins terriens aussi.

Entre eux, les faibles désemparés cherchent protection, aide, défense.

LA FÉODALITÉ

Un marché, un contrat

JE CHERCHE : sécurité, aide, abri en cas de besoin, en retour,

J'OFFRE : obéissance, aide (par les armes ou le travail), fidélité.

Le protégé promet.

Le protecteur assure.

Tous deux s'engagent.

L'empereur autorise d'abord cette transformation, puis obligea tous ses sujets qui ne l'avaient pas fait à se choisir un suzerain (sauf faveur spéciale et très recherchée de suzeraineté directe).

Les Zaehringen furent longtemps recteurs de Bourgogne, c'est-à-

dire véritables souverains de l'Helvétie sous la suzeraineté de l'empereur. Mais cela n'allait jamais sans opposition. C'est pour contenir la noblesse turbulente que Conrad et Berthold s'appuyèrent sur le peuple et fondèrent des villes.

Pour illustrer l'Organisation du régime

Il ne saurait être question de donner plus de détails que ceux du livre. Hiérarchie facile à figurer, à transposer : organisation de la classe, d'une société ou d'une troupe.

Précisons ces notions, tout en pénétrant plus avant dans l'esprit du Moyen âge ; parlons de ce mausolée que plusieurs enfants ont remarqué ou remarqueront dans notre cathédrale. C'est celui d'Othon I de Grandson, qui prit part à la deuxième Croisade et acquit d'immenses richesses en Grande-Bretagne. C'est celui d'un digne représentant d'une des plus illustres familles de chez nous, digne de sa fière devise : « A petite cloche, grand son ».

Le château qui domine la gracieuse ville du même nom était leur résidence. Les vassaux de cette famille étaient nombreux : en 1049, Adalbert de Grandson parut à Romainmôtier avec quarante chevaliers, ses vassaux immédiats.

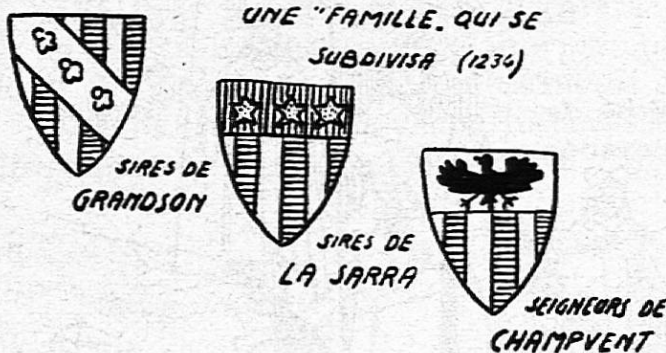
Depuis que le royaume de Bourgogne avait fait retour à l'empire, les dynastes du Pays de Vaud prétendaient ne dépendre que de l'empereur. D'où lutte sans merci contre les « intermédiaires », en particulier les Zaehringen. En 1187, le Sire de Grandson fut reconnu vassal direct

de l'empereur. En 1234, la famille se partagea en plusieurs branches : La Sarra, Champvent et Grandson. La Sarra était la branche aînée et les branches cadettes de Grandson, Montricher et Champvent lui prêtaient hommage.

La branche de Grandson resta en possession de la seigneurie et du château jusqu'à

la fin du XIVe siècle. Elle en fut dépossédée par la Savoie, à la suite d'un duel tragique, sous Othon III.

Poète raffiné autant que prince fier et puissant, Othon III fut le conseiller d'Amédée VI de Savoie. Ce dernier mourut mystérieusement. Son médecin fut accusé de l'avoir empoisonné avec la complicité d'Othon. Le Sire de Grandson en appela au roi de France qui le déclara innocent. Mais les seigneurs maintinrent leur accusation et « on dit qu'ils ont promis à Gérard d'Estavayer, nécessaire et plein de convoitise, de faire ses dépens et donné une somme d'argent pour prendre cette querelle ». Provoqué en **duel judiciaire**¹, Grandson releva le défi. Le duel eut lieu à Bourg-en-Bresse en août 1397. Au moment de



¹ Si un chevalier est accusé d'un méfait, il provoque le demandeur. Les deux adversaires se battent en duel. Le vainqueur gagne son procès : Dieu s'est, dit-on, prononcé en sa faveur.

monter à cheval Othon fit enlever une lame de sa cuirasse qui le gênait, défaut que Gérard finit par découvrir et enfonça son épée dans le ventre de son adversaire. Alors qu'Othon était à terre, son ennemi lui leva la visière de son casque et lui creva les yeux en lui disant : « Rends-toi et te dédis ». Le chevalier ne voulut faire ni l'un ni l'autre. Jusqu'au dernier moment, et tant qu'il put parler, il dit : « Je me rends à Dieu et à ma dame Sainte-Anne ».

Les biens des Grandson furent confisqués au profit de la Savoie.

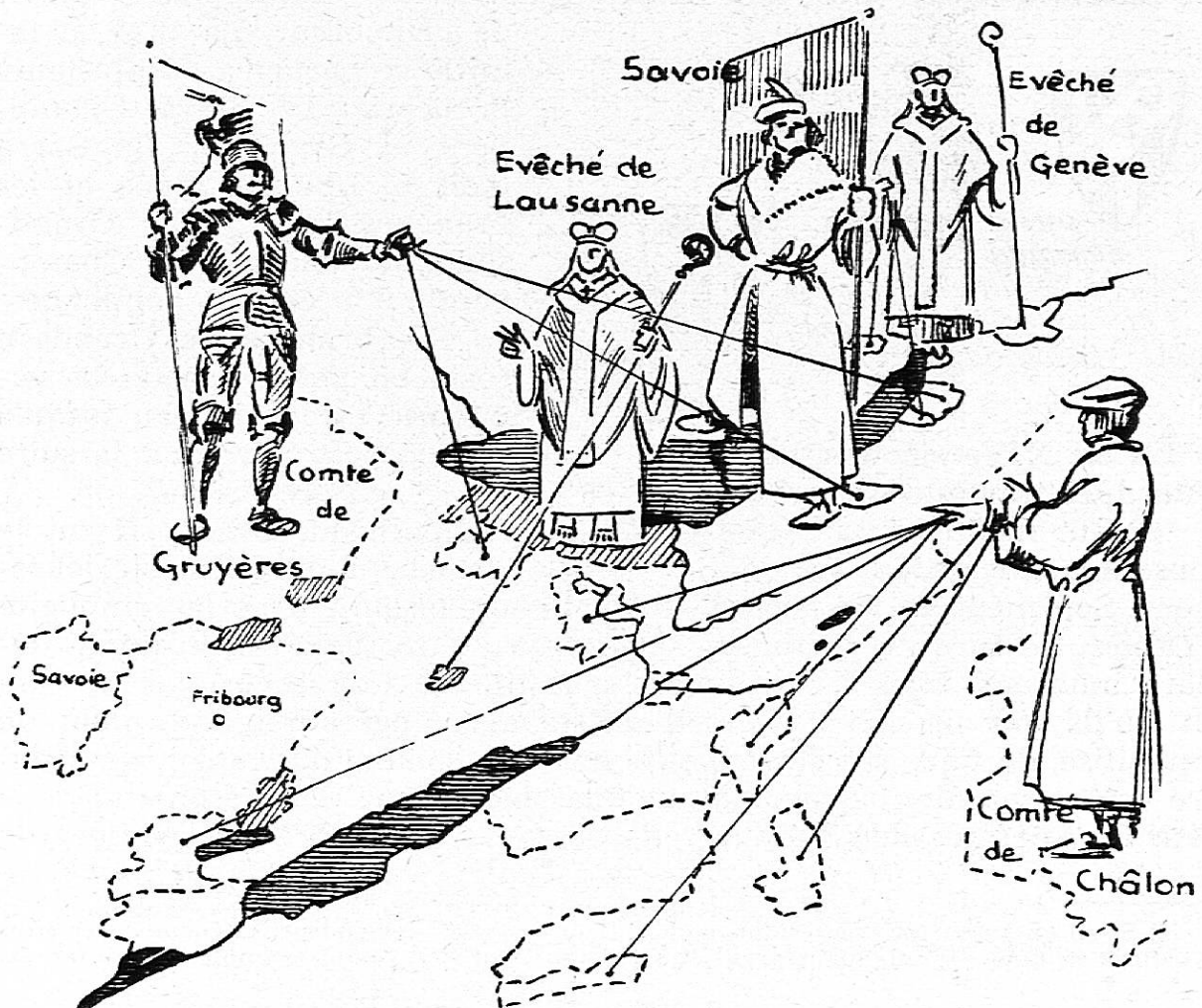
(D'après l'Histoire du canton de Vaud, Maillefer.)

La Maison de Savoie

Ce qu'en dit le livre suffit. Pourtant, la lecture du délicieux « Troubadour du Comte Pierre » de H. Chausson (Ed. Payot) qui nous a entraînés jusque dans les Angleterre, à la suite de Tapedur, Paccoton, Toutbeau et Jacot-Jacobette, nous donne le désir d'en savoir davantage.

Le dessin ci-dessous nous fait remonter à Thomas I (1189-1233) qui, se heurtant aux Zaehringen, s'installa en Pays de Vaud en 1207, après avoir pris Chillon, Romont, Moudon, étendant ainsi ses territoires qui comprenaient la Savoie, le Bas-Valais, Aigle, Aoste, une partie du Piémont.

Pierre, le sixième de ses huit fils et de plusieurs filles, prieur d'Aoste, jette le froc aux orties et réussit à se créer un fief enviable. Le manuel en parle. H. Chausson nous entraîne avec lui en Angleterre



où, conseiller de Henri III d'Angleterre qui épousa sa nièce Eléonore de Province, il reçoit en récompense des titres aux riches bénéfices, un palais à Londres. Bénéfices avec lesquels il rachète ceux qui se sont ruinés par le luxe, l'apparat aux cours, aux tournois et aux fêtes, par les Croisades.

Ce qui n'allait pas sans susciter des jalousies, des rebellions aussi. Pour arrêter les progrès rapides de ce seigneur entreprenant, l'empire revendiqua ses droits sur une partie de Vaud. Plusieurs des vassaux de Pierre, villes ou seigneurs, cherchèrent à se soustraire à sa domination. Une ligue se forma contre le comte de Savoie, en 1265.

Les adversaires du comte de Savoie, le duc de Chophingen (on admet que c'est Rod. de Habsbourg) à leur tête, mettent le siège devant Chillon. Mais ils perdent un temps précieux. Le vin était si bon et les jolies filles du pays avaient le goût de la danse...

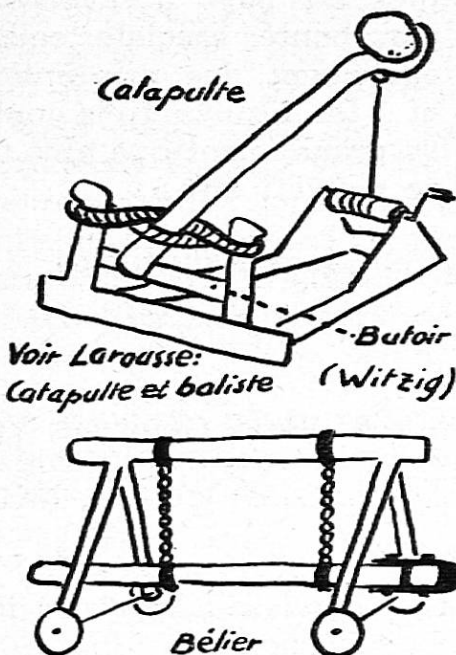
Survient, d'Aoste, le Petit Charlemagne. Il laisse son monde à Villedeneuve, s'embarque de nuit pour aller épier l'ennemi. A l'aube, il rejoint ses gens « moult allègrement » dit le chroniqueur de la Maison de Savoie. — « Quelles nouvelles ? — Belles et bonnes, répond-il, ne vous souciez ; nos ennemys seront tous nostres. »

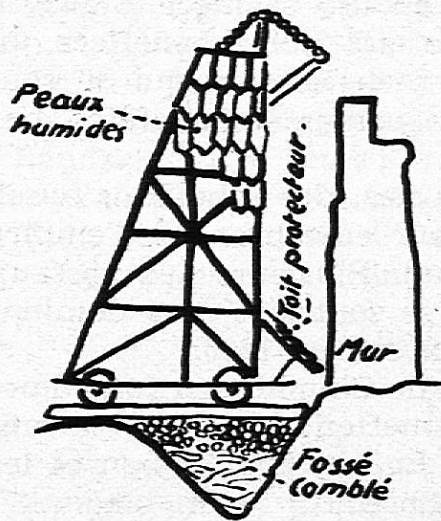
Au matin, ils se mirent en branle, passèrent devant Chillon sans faire de bruit et eurent bon marché de gens de Chophingen, « moytié veillanz et dormanz ». Furent pris avec le duc, les comtes de Nidau, de Gruyères, d'Aarberg, les Sires de Grandson, de Montfaucon, de Cossonay, de Montagny, au total quatre-vingts barons, chevaliers, écuyers et nobles du pays.

« Et tous les fist mener le comte Pierre au Chastel de Chillon, on ne les traita comme prisonnyers, mais les festoya honorablement. Moult fut grande la despoillie et moult grand le butin. »

Voyant ses ennemis déconfits, les sachant à l'ombre de sa forteresse, Pierre marche sur les places fortes : Moudon, Romont, Morat, Yverdon.

A Romont, « les habitans de premyère venue ne se voulurent rendre à lui ; mais il fist tantost dresser aucuns engins contre les murs et gecter de grosses pierres de faix, si dru et espesement qu'ils étoient tous moult merveillés de si durs assaulx » et se rendirent. A Morat, aucune résistance, tandis que la garnison d'Yverdon faisait bonne garde et mit en action ses engins défensifs. Le comte de Savoie fit aplanir les fossés, les remplissant de pierres et d'ordures, fit assaillir les murailles. Les brèches étaient aussitôt bouchées. « Quand Pierre vist que par effort ne les pouvoit prendre, il tinst le siège si continuellement et par si bon guest, qu'il les affamast et par ainsi ils feurent contraints de eulx se rendre à lui et à sa mercy. »





3 machines de siège extraites de "Das Zeichnen in der Geschichtsstunden," Witzig

Maître d'Yverdon, le comte Pierre fait venir les principaux de ses prisonniers de Chillon : « lesquels venus, leur donna à tous à souper moult grandement ». Et le lendemain, leur parla comme il s'ensuyt : « Vous estes venus me guerroyer en ma terre. Aurais beaucoup de raysons de vous mettre à haute rançon ; toutefois ne veux regarder au prix. Sy vous donc, monsignieur de Chopinguen, vous voulez me donner pour votre rançon tous les droits lesquels vous avez en tout le Pays des Vaudz, sans autre rançon vous quitteray, et vous layray aller franc et libre se non, n'êtes pas eschappé de mes mains et sy aurai le Pays de Vaudz, veuillez ou non ».



NOUS RENDONS
HOMMAGE A
PIERRE II DE
SAVOIE



1240
SIRÉS DE
COSSONAY



1244
COMTES DE
GRUYERES



1250
SIRÉS D'
ESTAVAYER

Cela faisait mal de perdre « tel jocol » (joyau) mais les prisonniers du Comte Pierre étaient en grand nombre déjà, à Chillon...

Le duc de Choppingen fut libéré de tout, les seigneurs durent l'hommage au comte Pierre, et cela fait, celui-ci fit venir la plus grande partie des dames du pays à Yverdon, par bonté spéciale celles également des prisonniers et « les festoya trois jours sy grandement que plus ne se pouvait dire ».

D'après le Doyen Bridel et chroniques du temps.

Pierre de Savoie

L'organisateur :

Divisa ses états en **provinces** : Savoie, Pays de Vaud, Genevois, Val d'Aoste, etc. A la tête de chaque province :

- a) un **juge** exerce le pouvoir judiciaire ;
- b) un **bailli** détient l'autorité administrative.

La province est divisée en **châtellenies**. Le Châtelain administre les affaires, les finances, juge et commande la chevauchée.

Dans les villes, le **métral** représente le comte.

Châtelains et métraux tiennent une comptabilité exacte de toutes les sommes perçues, des dépenses faites, sur parchemins conservés jusqu'à nos jours et remarquables par leur bonne tenue. Les revenus en argent sont soigneusement indiqués, comme ceux en nature : grains, légumes, fromage, vin, fers à cheval même et clous, châtaignes, chanvre, cire, chapons, œufs, bétail, etc.

Des **commissaires** spéciaux, accompagnés de scribes, parcouraient les provinces et visitaient la comptabilité.

Les redevances sont innombrables, et varient suivant le lieu : **aides** ou subsides extraordinaires dus au seigneur (mariant sa fille aînée, s'armant chevalier, rançonné), **la cense**, sur le revenu des domaines, **la dîme**, sur le blé, les légumes, le vin, la laine ; **l'affouage**, pour l'usage des forêts, des pâturages ; les **corvées**, trois corvées de labourage par charrue, le transport de quatre tonneaux de vin, d'un char de fagots par attelage, ou une corvée de cognée dans les bois, une journée de bêche, une de faux pour les feux sans attelage ; les **banalités** ou monopoles, le four, le moulin, le battoir et la scie ; les **ventes** sur toutes transactions, quatre deniers, à Villeneuve pour un cheval, deux pour un âne, un pour une vache, un bœuf ou un porc ; la **chevauchée** ou service militaire, exigible pendant huit jours à Moudon et dans les 3 évêchés de Lausanne, Genève et Sion, à Aigle et à Villeneuve, autour du lac, de façon qu'ils puissent regagner leur bateau le même jour.

La justice est également réglée. Elle est considérée comme une source de revenus pour le seigneur. A part certaines peines humiliantes, le pilori ou l'obligation de courir tout nu par la ville, les peines ont un caractère fiscal. La peine de mort entraîne la confiscation des biens, qui sont dévolus au seigneur. Les meurtriers, les voleurs, les traîtres sont « à la merci du seigneur » qui peut les condamner à mort. Par exemple, « qui tient deux mesures, une grande pour acheter et une petite pour vendre, est à la merci du seigneur ».

Les délits sont soigneusement tarifés, et donnent une curieuse image des mœurs. Qui frappe du bâton avec effusion du sang paie soixante sols d'amende ; qui jette une pierre assez fort pour que la trace reste sur le mur ou par terre paie aussi soixante sols ; qui tire le couteau, l'épée ou la lance paie aussi soixante sols ; qui « fiert » (frappe) du « puend » (poing) paie trois sols ; qui frappe avec la paume de la main paie cinq sols, l'amende est portée à soixante sols s'il « fait sang » ; qui tire les cheveux des deux mains doit dix sols, de même celui qui « despièce la robe » à autrui. Si quelqu'un appelle un autre mesel (lépreux) il paie dix sols, et ainsi de suite.

(D'après H. du C. Vaud
P. Maillefer.)

Puisque nous parlons du code judiciaire institué par le « Petit Charlemagne », arrêtons-nous à cet aspect du Moyen Age particulièrement curieux dans sa barbarie.

La justice

Au Moyen Age on punit les crimes et les délits sans aucune humanité et sans aucune pitié. Un criminel n'était arrêté que s'il avait été pris sur le fait ou s'il avait été dénoncé. Il n'était condamné que s'il

avouait son crime. Et pour le lui faire avouer, on le soumettait à la torture.

Dans chaque ville importante, il existait une ou plusieurs chambres à torture, en général souterraines, où les « Tourmenteurs » font subir à l'accusé des supplices atroces et variés (extension, épreuve de l'eau, supplice de la chèvre léchant les pieds nus d'un suspect ligoté, fer chaud, verge, fouet, etc.).

L'accusé était soumis à deux sortes de tortures : la « question ordinaire » quand il s'agissait de faire avouer un crime, et la « question extraordinaire » appliquée pour faire dénoncer les complices.

Les coupables de simples délits étaient exposés quelques heures au pilori et recevaient des ordures à la figure et des injures de la part des passants.

Les gens du peuple (roturiers) condamnés à mort, sont pendus. Les nobles sont décapités à l'épée. Les sorciers sont brûlés, les parricides noyés, les faux-monnayeurs bouillis vifs. Les régicides sont punis de l'écartèlement à quatre chevaux.

Ces pénalités varient d'une seigneurie à l'autre, mais sont partout aussi sévères.

Question : Que pensez-vous de la torture ? (Beaucoup d'innocents s'avouaient coupables afin de n'être pas torturés.)

(De la brochure No 59 de l'« Imprimerie à l'École »
« La vie urbaine au Moyen Age ».)

LES ARMOIRIES

« Deux chevaliers se présentent. Chacun a son héraut qui jette à tous les échos le nom de son baron. » (Un tournoi, p. 113 de l'« Histoire de la Suisse ».)

Nos enfants aiment la couleur et le panache. Avant de leur proposer le dessin de la fiche 12 de la brochure No 21 de « Documentation scolaire » (Des cavernes aux cathédrales) faisons un peu d'héraldique.

Le dictionnaire « Larousse » leur donne des bases suffisantes, si l'on ne possède pas la brochure de R. Berger.

L'**héraldique** est la science qui étudie le **blason**, ou ensemble des armoiries ou des signes qui composent l'écu. Elle date de l'époque des croisades. Les seigneurs et les guerriers portant le heaume ne pouvaient plus se reconnaître. On imagina de fixer sur les boucliers des bandes d'étoffe de couleur, au couvre-chef des signes distinctifs. (En 1291, les conjurés du Grutli ne portaient-ils pas un rameau de sapin au bonnet ?)

Dans les tournois, les chevaliers se faisaient annoncer au son du cor. Le héraut d'armes, après avoir « jeté à tous les échos » le nom, décrivait les armoiries de ceux qui se présentaient. Il les blasonnait.

Héraldique : vient du mot héraut.

Blason : vient du verbe allemand « blasen » = souffler, sonner du cor.

Armoiries : vient du mot armes, signes peints sur le bouclier ou écu.

Après les nobles, les villes, les quartiers, les corporations (leurs signes de ralliement devinrent souvent enseignes d'hôtellerie : le Bœuf rouge, la Botte, le Fer à Cheval, Aux Poissons) eurent aussi leurs armoiries.

Exemples :

Armoiries des sires de Grandson : « Palé d'argent et d'azur à la bande de gueules accompagnée de trois coquilles d'or ». Devise : « A petite cloche, grand son » (Qui comprend ?)

Pour plus tard : Armoiries des quartiers de Lausanne :

Palud : De gueules au chef d'argent à l'aigle à deux têtes de sable brochant le tout.

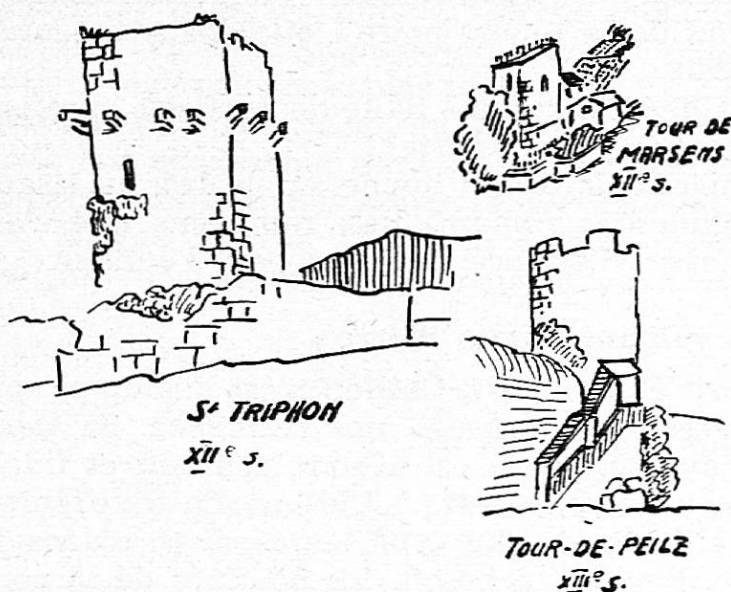
Cité : Parti d'argent et de gueules à deux tours crénelées jointes ensemble de l'une à l'autre par un mur percé d'une porte.

Bourg : De gueules au chef d'argent à deux clés de sable brochant sur le tout.

Le Pont : De gueules au chef d'argent à une arche de pont de sable brochant sur le tout.

St-Laurent : De gueules au chef d'argent à un gril de sable brochant sur le tout.

LE CHATEAU



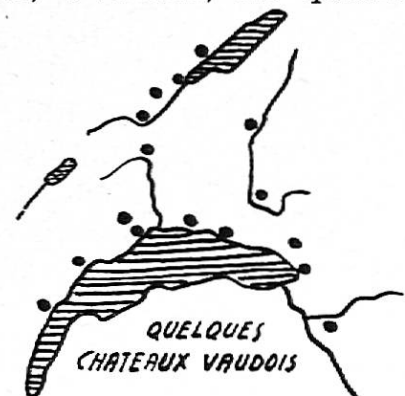
Tâche préalable : collectionner des cartes postales, des vignettes, découper des documents représentant des châteaux vaudois.

Nous en dressons l'inventaire et relevons ce texte proposé par une fiche parue dans « Le travail manuel scolaire ».

Les Châteaux vaudois :

Les châteaux vaudois sont très nombreux. Beaucoup demeurent encore le centre et l'ornement des petites cités: Morges, Nyon, Rolle, Yverdon, les quatre

bonnes villes. Blonay se suspend au revers des Alpes pour mieux voir le Léman. Chillon plante ses assises dans les ondes. Vufflens est au-dessus des vignes. Et c'est Oron, Lucens ; d'autres enfin, dans l'intérieur du domaine, surveillent les routes montantes qui pénètrent dans le Jura : Champvent, Les Clées et La Sarraz.



D'après G. de Reynold.

Visite de Chillon

C'est sur place, bien entendu que l'on se rend le mieux compte que « Chillon cache sous l'armure savante d'un chevalier du XIII^e siècle la pauvre cotte de mailles d'un baron du XI^e siècle ». (Fred. Gilliard.)

Les traces des diverses époques sont partout visibles :

- a) Blocs erratiques provenant du Haut-Valais, à côté de la fontaine de la première cour, trouvés au cours des fouilles sur la boue glaciaire.
- b) Dans le mur de l'entrée : petites roues de bois des anciens ponts levis (Pont actuel : XVIII^e siècle).
- c) Sur le pavé des cours : traces d'enceintes antérieures.
- d) Au sommet de l'enceinte intérieure comme de l'enceinte extérieure : crénelage muré et trous des poutres des hourds.
- e) Dans la salle des « Chevaliers », armoiries des baillis bernois de Vevey et Châtelains de Chillon.

Une notice, claire et brève, vendue à l'entrée pour le prix modique de 30 c. donne toutes précisions pour visiter avec profit le château.

Quelques remarques en passant...

Dans la prison souterraine où les Anglais viennent chercher l'empreinte des pas de Bonivard, d'autres tragédies encore plus sombres se sont déroulées : 2 ou 3 personnes y étaient brûlées vives annuellement : juifs accusés d'être les auteurs de la « mort noire » ou gens soupçonnés de porter la « marque de satan ».

Les noms de « Salle des Chevaliers » ou « Salle de Justice » auraient germé dans la fantaisie de guides. Peu importe !!

Quant à l'ouverture semi-circulaire qui donne sur le lac, au risque de décevoir encore les imaginations romantiques, rappelons que c'est la bouche d'évacuation des fosses d'aisance. Mais on peut l'oublier.

Chez le « vaillant Comte Pierre »

Sous le comte Pierre, écrit E. Rambert, Chillon n'est pas un simple château-fort ; c'est une forteresse, un arsenal, une résidence. Sa table est la plus hospitalière du pays. Quand il est absent, son ami et fidèle châtelain, Hugues de Grammont le représente à Chillon. En tout temps, une flottille de guerre surveille le lac. En tout temps, il y a dans le château une garnison que renforcent au besoin les hommes de la contrée. En tout temps aussi y affluent les armes et les munitions. Plus de cinquante mille flèches et fléchons, tant pour arcs que pour balistes furent tirés lors de la campagne du Valais.

Le château, d'ailleurs, n'était point isolé sur son rocher comme nous le voyons aujourd'hui. Il faisait partie de tout un ensemble d'ouvrages de défense. En avant de Chillon était un portail fortifié avec des mâchicoulis et une herse. Le lieu s'appelle encore la « Serraille ». En face du château, au pied du mont, se dressaient une tour et des murs ; une autre tour fermait la route du côté de Villeneuve.

(Lire aussi texte p. 91, « Lecture », degré moyen, Foretay.)

Un drame obscur

En 1348, la mort noire — aujourd'hui petite vérole — sévissait dans le Chablais vaudois. Alors il se passa ce qui, dans ce triste XIV^e siècle, se passa en bien d'autres lieux de l'Europe : la population, affolée, cherchant des coupables, accusa les Juifs d'avoir empoisonné les fontaines. Tous ceux qu'on put trouver furent jetés dans les souterrains de Chillon. Plusieurs furent jugés, mis à la torture, condamnés à être brûlés vifs. Mais la cour de Chillon ne procédait pas assez vite au gré de l'exaspération populaire. Un jour, les gens de Villeneuve se lèvent en masse, accourent au château, en forcent les portes, s'emparent des prisonniers et les brûlent tous, hommes, femmes, enfants, vieillards.

Eugène Rambert.

« Montreux ».

Justice expéditive

Le 12 septembre 1446, on vit une barque sortir du pont de Chillon ; elle portait divers personnages dont l'un était le sire châtelain, noble Huguenin Leydier ; un second était Claude Fontane, bourreau de Lausanne ; un troisième avait les fers aux mains et aux pieds. La barque fit force de rames du côté de Villeneuve puis, quand elle fut en face du torrent de la Tinière, le bourreau et ses aides précipitèrent le prisonnier dans les flots. L'homme qui disparut avait nom Guillaume Bolomier et était coupable d'un grand crime. Pauvre et de bas état, il s'était élevé par ses seules forces aux plus hautes fonctions. Il avait été chancelier de Savoie et, en vrai plébéien, sans égard à la condition, il avait fait condamner de grands personnages coupables de violations de la paix publique. Ses ennemis s'étaient conjurés contre lui et son maître, fatigué de leur insistance le leur avait livré. Jeté dans les cachots de Chillon, il fut jugé par ceux qui avaient juré sa mort.

Eugène Rambert.

« Montreux ».

Les Bernois à Chillon

Attaché à sa colonne, la cinquième, Bonivard allait et venait, à longueur de chaîne. Il médita ainsi quatre années durant. Puis, un jour, il entendit autour de son cachot bruit et noise de combat. Les échos de la montagne répétaient le grondement du canon. C'étaient les Bernois. Une flotille genevoise leur prêtait main forte. Après un jour de canonnade, le commandant du château, assuré qu'il ne recevrait aucun secours, demande à capituler. Comme on négociait, la grande galère prit le large et gagna de vitesse la flottille genevoise.

C'est dans ce cachot que Byron s'écriera : « Liberté, souffle éternel de l'âme indépendante, tu ne brilles nulle part d'un plus vif éclat que dans l'obscurité d'un cachot » et encore : « Des lieux comme ceux-ci ne sont pas faits pour être foulés par les hommes ».

D'après Eug. Rambert, « Montreux ».

Le château de Chillon

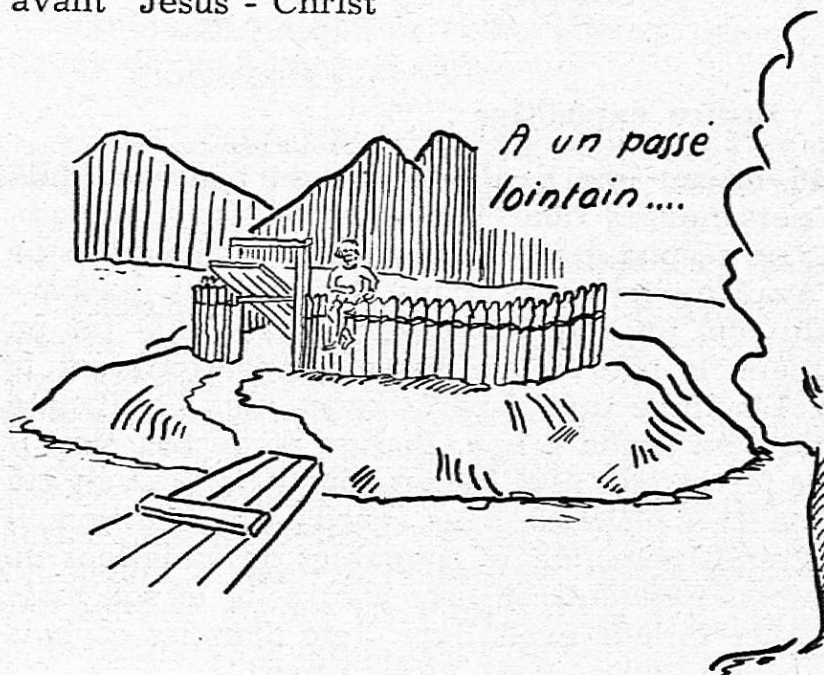
4 Phases historiques :

1^o Avant le XIII^e siècle : Le poli du roc prouve le passage du glacier. — Des sépultures de l'âge du bronze nous renseignent sur la présence de lacustres vers les années 1900-1600 avant Jésus - Christ



CHILLON

D'une silhouette connue et aimée....



— Y eut-il un poste romain, détruit et brûlé par les Barbares à la fin du IV^e siècle? Peut-être. — Des monnaies démontrent par contre que le rocher était occupé au IX^e siècle. Palissade de bois sans doute pour protéger les soldats qui surveillaient et barraient la grande route. — Le premier texte qui pourrait se rapporter au bloc de Chillon date de 1005. Il appartenait alors

aux évêques de Sion qui en confient la garde aux Sires d'Alinges.

2^o Période savoyarde : Du XII^e à 1536 : Le château qui appartient toujours aux évêques de Sion, est inféodé aux Comtes de Savoie. Pierre II y fera faire les principaux aménagements dès 1256. La force essentielle de la forteresse réside dans sa flottille de galères. En 1320 : 4 galères (2 × 110 rameurs et 2 × 92 rameurs).

En 1536, les Bernois délivrent Bonivard, après 4 ans de détention.

3^o Période bernoise : Le château est résidence des baillis de Vevey. C'est aussi forteresse, arsenal, dépôt, prison (sorciers, sorcières, hérétiques) et entrepôt des barques de guerre.

En 1793, on l'aménage en hôpital d'invalides.

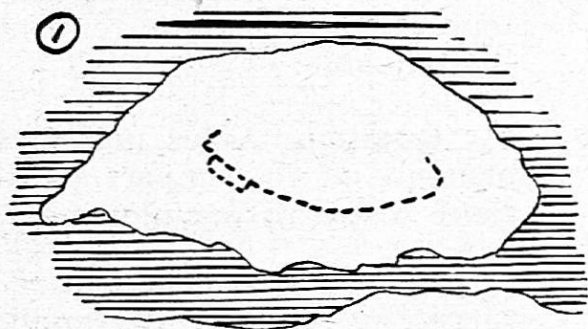
A la révolution, il regorge de soldats, d'otages et de prisonniers de guerre.

4^o Période vaudoise : Le 5 janvier 1798, il est pris sans effusion de sang.

Le gouverneur bernois est remplacé par un concierge et la garnison par 2 gendarmes.

Dès 1900, classé au nombre des monuments historiques. Les visiteurs y affluent chaque année, surtout les Anglais, navrés que les pas de Bonivard se soient effacés !

Quelques étapes de la construction du Château de Chillon



① **Au IX^e siècle**, peut-être antérieurement, une première enceinte, probablement palissade de bois, couronna le sommet du rocher poli par le retrait graduel du glacier.

était moins perfectionnée. Cause ? Barbares implantés sur territoires romains ignoraient tout de l'art militaire. Les remparts qu'ils édifient autour de leur « motte » ne sont que des palissades de bois protégées par un fossé plein d'eau.

Généralités : Cette enceinte, si elle avait le même but que le « castellum » romain (surveiller et au besoin tenir en respect)

Cependant, au contact des débris de la civilisation romaine, les savantes fortifications du Moyen âge hériteront, longtemps après, des traditions romaines.

LE DONJON DE CHILLON



Vers 1037 : tour isolée. Remplacée peut-être une tour en bois

3 phases de construction visibles sur les murs

1. Tour primitive à mi-hauteur

2. Surélévation XII^e crénelage apparent

3. XI^e .. début XIV^e

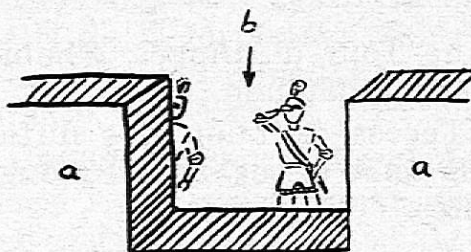
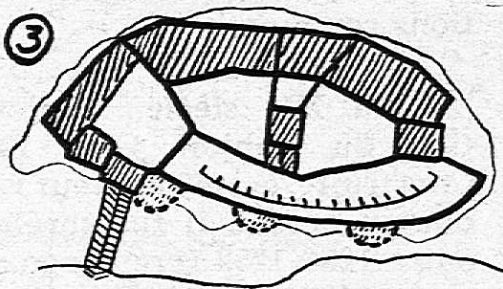
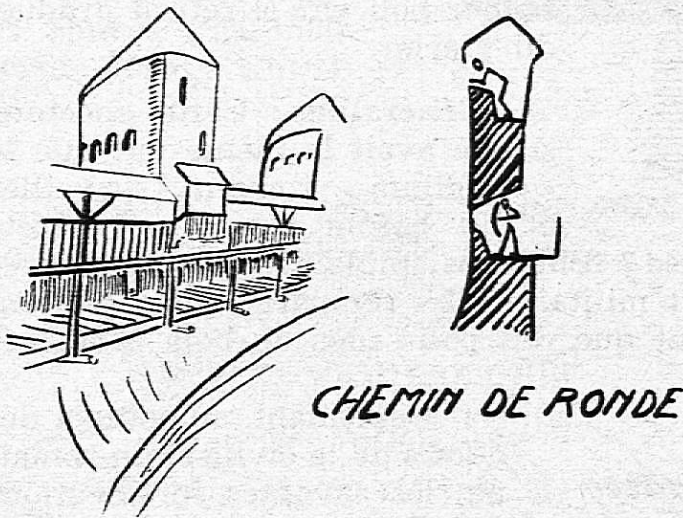
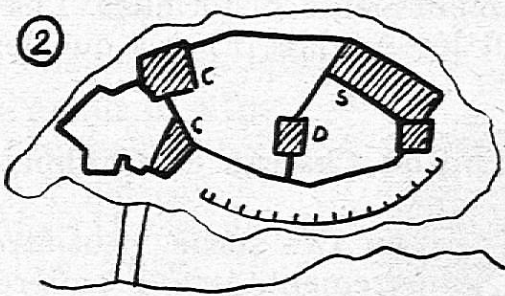
② **Au XI^e siècle :** Adjonction du donjon vers 1037. Construit à mi-hauteur du donjon actuel, il fut surélevé entre 1256-1259 (crénelage apparent)

puis une seconde fois en 1304. Pourquoi ? Ancienne enceinte surélevée. Hauteur actuelle du donjon : 25,75 m.

Construction de Tour d'Allinges, d'habitations pour le seigneur et le châtelain.

Pour rendre l'accès de l'îlot plus difficile, le glacis du côté de la terre est égalisé. Il plonge dans le lac sans aspérités.

Généralités : Le donjon, primitivement citadelle et logis, n'est donc plus la seule construction à l'intérieur du rempart. Ces constructions du reste (groupées pour le seigneur autour de la haute-cour, tandis que les communs, écuries, logement de la garnison s'ouvrent sur la basse-cour), se multiplieront pour des raisons tactiques. La défense de l'interminable rempart exige une garnison nom-



CRENEAUX

- a) Bouclier ou merlon
b) Embrasure

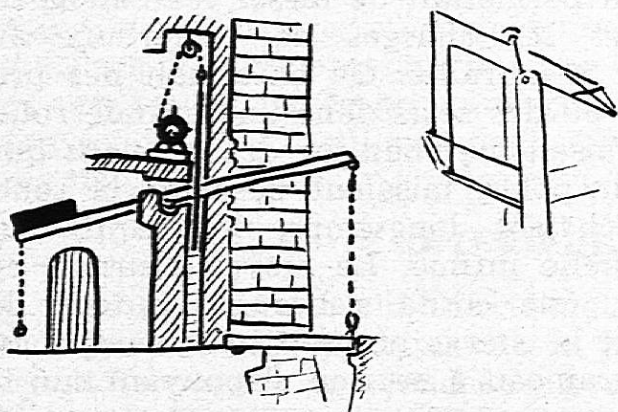
breuse. Pour raccourcir ce front, une portion importante du rempart est formée, non plus par un mur où court un chemin de ronde, mais par la muraille extérieure des corps de logis ; muraille que sa hauteur et son épaisseur rendent inattaquable.

Question : Citez quelques château où le rempart extérieur disparaît complètement.

③ La partie du château réservée au seigneur s'agrandit. L'entrée est repoussée au dehors. Le glacis est maintenu mais on en défend le pied par une enceinte (remaniée et surélevée plus tard). Les autres enceintes sont doublées et surélevées sur ordre de Thomas I (1224). Entre 1256 et 1251, Le Petit Charlemagne fera aménager un vaste souterrain sous l'habitation seigneuriale, il fera exhausser les cours, aligner les façades, surélever et remanier l'intérieur du donjon. Plus tard, trois ans avant sa mort, il fera construire 3 tours semi-circulaires, flanquant le château du côté terre.

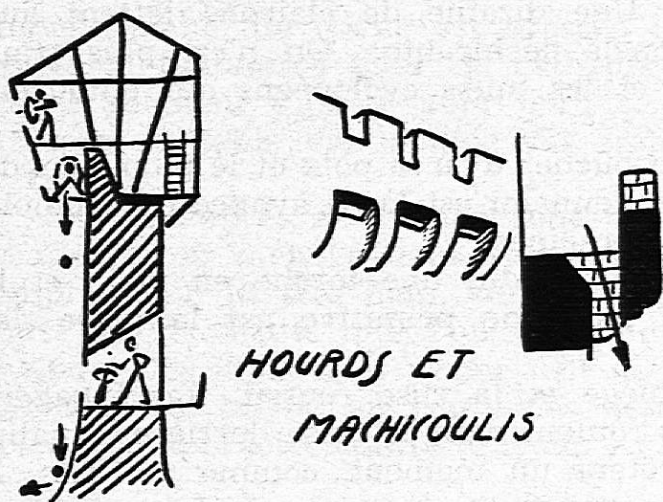
Ces tours seront surélevées cent ans plus tard, et couronnées de mâchicoulis en remplacement des hourds en bois du XIII^e siècle.

Généralités : L'entrée du château-fort qui, naturellement, est le point faible, est toujours particulièrement défendue. Outre le fossé, que franchit le pont-levis, la porte est souvent défendue par un châtelet construit en avant des murailles. Ce châtelet,



teau, de façon à pouvoir être défendue par sa garnison.

Aux lourds donjons et tours carrés succédèrent, au XIII^e siècle, les constructions circulaires. Exigeant une maîtrise plus sûre des bâtisseurs, une muraille circulaire résiste mieux aux projectiles lancés par les balistes et les trébuchets. Elle provoque le glissement des boulets sur sa courbe.



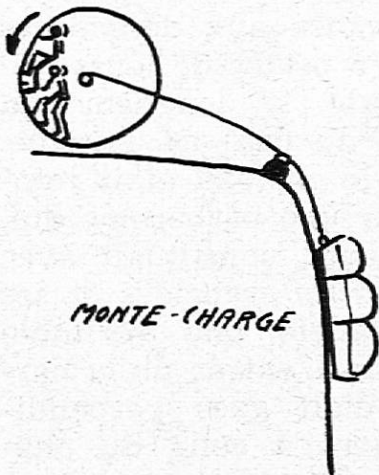
Si les créneaux et les meurtrières permettent de cribler de flèches les abords du château, ils ne défendent pas le pied des murailles dont s'approchent les sapeurs. Pour éviter ce grave inconvénient, en cas de guerre, on « lance les hourds », c'est-à-dire qu'on place, au sommet des remparts et au faite des tours, des galeries en bois. Les planchers de ces hourds, placés en surplomb, percés d'ouvertures, permettent de jeter des pierres, de la poix, du plomb au pied même de l'enceinte. En cas d'attaque brusquée... Aussi remplaça-t-on ces hourds temporaires par des hourds permanents.

Mais les trébuchets du XIV^e, lançant à grande distance des pots-à-feu et des matières enflammées incendiaient ces hourds, fixes ou mobiles, en bois. On les remplaça par des mâchicoulis qui, à partir de ce moment, formèrent le couronnement indispensable de toutes les tours féodales et même de la plupart des remparts.

Ces transformations successives nous entraînent à imaginer les ouvriers au travail. Comment construisait-on ? La méthode employée pour l'édification des pyramides nous fournit une explication. Une illustration du Monastère du Mont St. Michel nous met sur une autre piste. Voici comment Bonno (un élève) décrit :

pourvu de créneaux, permettait en outre aux défenseurs de tenir à portée de leurs flèches toute la longueur du rempart du côté de l'entrée. Parfois, le châtelet était remplacé par une barbacane, qui, à elle seule, constituait avec ses courtines crénelées et ses tours d'angle une véritable forteresse. L'entrée de la barbacane était axée perpendiculairement à celle du châ-

teau, de façon à pouvoir être défendue par sa garnison.



Le monte-charge. C'est une sorte de grue, qui permettait de hisser les ballots de vivres et les charges de matériaux au haut de la muraille. On enfermait des prisonniers ou des serfs dans une grande roue. On les faisait marcher sur des échelons qui, sous leur poids, faisaient basculer la roue. Ils marchaient longtemps, longtemps sur cette échelle infinie. Le moyeu tournait en grinçant, une corde s'enroulait autour du moyeu et la charge montait lentement, comme un traîneau à sec, en s'appuyant sur la muraille.

Sources pour Chillon : Chillon, de Naef.

Histoires des châteaux forts, Brochure No 45 de l'Imprimerie à l'école.

Aux armes !

Tout à coup le guetteur du donjon a sonné du cor. Un autre lui répond. L'ennemi est signalé... Une dizaine de clairons jettent aux quatre vents des cieus des appels déchirants... On n'est plus tranquille, même derrière le fossé et les murs cyclopéens qui entourent le château.

On s'affaire autour du grand bûcher d'où la poix et le plomb fondu ruissellent dans les seaux... Déjà l'ennemi est là. Il avance en tapinois, camouflé derrière des buissons déracinés.

Tout à coup, un des Zwagens bondit, une torche en main et la lance de toutes ses forces. La palissade primitive est la proie des flammes et s'écroule...

Mais ce « mur » était un piège et la ruse réussit. Les Zwagens déchainés s'élançent. Les premiers roulent dans le fossé derrière la palissade. Alors les assaillants s'arrêtent un moment, comme pétrifiés. A cet instant, une grêle de flèches et une trombe de poix les remettent de leur surprise. Les notes lugubres d'une trompe résonnent dans le château, annonçant que la bataille serait terrible.

Les cloches se sont arrêtées...

Alors le comte, visière baissée, s'élançait. Il charge seul avec « Indomptable » et « Redoutable » à ses côtés. (Note : des lions qu'il a ramenés des Croisades !)

Le comte, la lance basse et le sabre haut, pique son éléphant. Alors les Zwagens pris de panique s'enfuient en hurlant.

(Fragment d'une épopée imaginée par un élève de 11 ans.)

En passant...

Comme nous étudions, en géographie, le canton de Schaffhouse, un élève nous donne ces renseignements intéressants sur le « Munot ».

Ce nom Munot vient de « Um Not », c'est-à-dire pour le cas de danger ou d'urgence. Ce n'est pas la demeure d'un seigneur, mais une véritable forteresse érigée entre 1560 et 1580.

Dans ses sombres souterrains, aux parois de 5 m. d'épaisseur, guerriers et populations se sentaient à l'abri des projectiles d'artillerie. Ces souterrains supportent une plateforme de 40 m. de diamètre, dont l'enceinte est protégée par une couronne de canons. On y parvient par une rampe pavée en colimaçon à l'intérieur de la tour. Les cavaliers, les pièces d'artillerie gagnaient la plate-forme par cette rampe, sans débrider.

INTERIEUR FEODAL

Entrons dans le château féodal. Sur le pavé de la grande salle, on a jeté, au lieu de tapis, de la paille et des feuilles. En hiver, on laissait fermenter la « jonchée » pour combattre le froid. Car, malgré les arbres entiers qui brûlent dans la haute cheminée de molasse, il fait froid dans cette salle humide et voûtée. Les fenêtres, hautes et étroites, laissent à peine arriver le jour à travers leurs vitraux de papier huilé ou de corne amincie.

Cette salle, aux murs crépis et badigeonnés de rouge foncé, est ornée d'armes diverses, de boucliers, de casques, de cuirasses, de lances, d'épées, d'oriflammes. La plupart de ces armes ont été prises à l'ennemi. De gros bahuts ferrés sont rangés contre les murs. Une immense table de chêne est dressée au milieu. Au « haut bout » se trouve le fauteuil à bras (la cathèdre) surmonté d'un dais : c'est là que le seigneur s'assied pour prendre ses repas et rendre la justice. Souvent, la table est montée sur tréteaux. (D'où l'expression « ôter la table »).

Les chambres à coucher sont aux étages. On y accède par un escalier étroit ménagé dans l'épaisseur de la muraille. Leur mobilier comprend un lit très haut, surmonté d'un ciel et un ou deux coffres pour les vêtements que l'on parfume avec des racines d'iris ou de lavande. Des tapisseries permettent de renouveler le décor, de recréer son chez soi même au cours des déplacements. En hiver, c'est une protection appréciée contre le froid.

(D'après « Le journal des Instituteurs » et sources diverses.)

LE CHEVALIER ET LA CHEVALERIE

Matériel : gravures : un chevalier, l'armement d'un chevalier, un tournoi.

Résumé : L'Eglise avait institué la chevalerie pour adoucir les mœurs brutales des féodaux. Sous cette influence, le chevalier devint, au Moyen âge, un modèle de combattant loyal, généreux, courtois et sensible à l'honneur. La longue préparation du chevalier montre l'importance attachée alors à ce titre et la gravité des devoirs qu'il imposait.

Le page : L'Eglise prescrivit des règles pour l'éducation du jeune noble. A peine retiré des mains des femmes, à l'âge de sept ans, l'enfant devenait page. Il servait à table, versait à boire, exerçait ses mains à l'adresse, son corps aux mouvements gracieux et aux bonnes manières,

ses lèvres au langage poli. Il accompagnait son maître ou sa maîtresse, portait leurs messages.

L'écuyer : A quatorze ans, il devenait écuyer et recevait une épée comme insigne. On commençait alors à lui enseigner l'art de soigner et de dresser les chevaux. Cet art était très important. Dans les tournois, la plus légère faute du cheval pouvait compromettre toute la justesse du coup de lance et toute l'adresse du cavalier. Il entretenait les armes de son maître, tenait l'étrier quand il montait en selle, portait, aidé des autres écuyers, les divers pièces de son armure. Il ne quittait pas son seigneur dans le combat, tenait tout près de lui un cheval frais, de nouvelles armes, paraît le coup dont il était menacé, l'aidait à se relever s'il tombait.

L'écuyer d'honneur : Après ces divers services, l'écuyer était promu au poste de confiance le plus envié : il était appelé écuyer d'honneur ou écuyer de corps. Il accompagnait son maître dans sa chambre, l'aidait à s'habiller et à se déshabiller. Les vêtements du maître étaient si justes ! L'écuyer de corps portait au combat la bannière de son maître et poussait son cri de guerre.

Il ne lui restait plus qu'à voyager pour compléter son éducation. Il se rendait dans les cours des pays éloignés, attentif à suivre partout les tournois, à observer les usages et les manières de combattre.

Après cela, il était digne de devenir chevalier lui-même. Mais souvent, il éloignait cet honneur. Les plus pieux ne s'en croyaient pas dignes avant d'avoir combattu les infidèles. « Mieux vaut être bon écuyer que pauvre chevalier » disaient-ils.

La consécration finale : Enfin arrivait le jour de la dernière cérémonie, éclatante et grave, l'adoubement. Le futur chevalier s'y prépare par le jeûne et par la veillée d'armes, c'est-à-dire par une nuit de prières dans une église. Il a pris un bain ; on lui a remis une chemise de lin et une tunique rouge. Chacun de ces actes a une valeur symbolique : le bain est une purification, la chemise de lin symbolise la pureté, la tunique rouge une allusion au sang que le chevalier doit être prêt à verser pour la défense de la foi.

Le chevalier faisait alors partie d'un ordre qui avait ses lois. Il devait protéger les femmes ainsi que tous les êtres faibles, enfants, vieillards, veuves, orphelins. Il devait être loyal au combat, avoir horreur du mensonge et de la trahison, se montrer généreux à l'égard de son ennemi vaincu. Il devait être courtois quand, dans les cours d'honneurs des châteaux, on se livrait aux jeux guerriers.

Toutes ces vertus, avec la bravoure et la fidélité la plus scrupuleuse, étaient pour lui la condition de son honneur, dont il avait le plus vif sentiment. C'est ce qui explique pourquoi les seigneurs brutaux et féroces, qui ne rêvaient que rixes et batailles, ont eu pour héritiers de vrais chevaliers dont la devise eût pu s'écrire « Dévouement et charité ».

(D'après le « Journal des Instituteurs ».)

L'éducation d'un chevalier : Tristan

Après sept ans accomplis, lorsque le temps fut venu de le reprendre aux femmes, Rohalt confia Tristan à un sage maître, le bon écuyer

Gorvenal. Gorvenal lui enseigna en peu d'années les arts qui conviennent aux barons. Il lui apprit à manier la lance, l'épée, l'écu et l'arc, à lancer des disques de pierre, à franchir d'un bond les plus larges fossés ; il lui apprit à détester tout mensonge et toute félonie, à secourir les faibles, à tenir la foi donnée ; il lui apprit diverses manières de chant, le jeu de la harpe et l'art du veneur ; et quand l'enfant chevauchait parmi les jeunes écuyers, on eût dit que son cheval, ses armes et lui ne formaient qu'un seul corps. A le voir si noble et si fier, large des épaules, grêle des flancs, fort, fidèle et pieux, tous louaient Rohalt d'avoir un tel fils. (Tristan et Iseult, Chap. I.)

Chevalier !

Le jeune Euguerrand de Vergi venait d'être armé chevalier. Impatient de gagner ses éperons, son père lui permit d'aller dans un tournoi que le comte de Provence donnait dans sa bonne ville d'Arles. Le jour de son départ, il voulut prendre congé de sa chère sœur Gabrielle, épouse du sire de Grandson. Il se fit un plaisir de la surprendre dans son costume chevaleresque qu'elle ne connaissait pas encore. Il s'arma de toutes pièces, mit son casque panaché, et s'embarqua à Yverdon.

Il découvre sa sœur dans l'allée d'arbres qui conduisait au château. Elle s'informe d'abord de son père, puis elle regarde, elle admire toutes les pièces de la belle armure, s'aperçoit que le jeune chevalier n'a point d'écharpe. Elle le raille de ce qu'il n'a pas encore de dame dont il puisse porter les couleurs. Il en convient : jusqu'alors il n'avait pensé qu'à la gloire. Gabrielle ôte sa belle écharpe blanche et en pare elle-même le jeune chevalier, puis elle tire des ciseaux d'une bourse de velours suspendue à son côté et coupe une mèche de ses longues tresses. Elle l'attache au bras de son frère : « Tu me les rendras, dit-elle en riant, quand noble et belle dame te donnera les siens ».

(Les châteaux suisses, p. 8, Bne de Montolieu.)

LES TOURNOIS

Dans une de ses « Etrennes helvétiques », le Doyen Bridel nous « épargne l'ennui de feuilleter, comme il le fit, plus de cinquante volumes de toute taille » et nous livre des précisions intéressantes. (« Lettres sur les anciens tournois de la Suisse ».)

Comment rassembler cette noblesse superbe et féroce, comment faire sortir ces despotes de leurs châteaux inaccessibles, les tirer du milieu de leurs vassaux tremblants pour les faire vivre avec leurs égaux, se demandait Henri de Saxe, surnommé l'Oiseleur. Il espérait parvenir à ce but en donnant des fêtes où le plaisir d'une représentation magnifique, la pompe du spectacle, l'espoir de gagner une gloire moins périlleuse que celle des combats attireraient de toute part la nombreuse noblesse de l'empire. (Imitation des tournois des Maures.)

Le premier tournoi, celui de Magdebourg en 938, fixa les lois fondamentales des tournois. Le détail de ces lois prouve que, à l'origine les tournois avaient un but tout à la fois :

a) **moral** : ils étaient comme une cour de justice où l'on pouvait punir les chevaliers coupables.

b) **militaire** : c'était une revue où l'on mit sur pied, plus d'une fois, des expéditions importantes.

Relevons quelques-uns de ces articles fondamentaux (Bridel en cite 12).

a) Tout noble de race, qui aura dit ou fait quelque chose contre la sainte foi, sera exclu du tournoi ; et s'il y entre, chassé à coups de bâton.

b) Tout noble qui aura dépouillé église, veuve ou orphelin y sera puni.

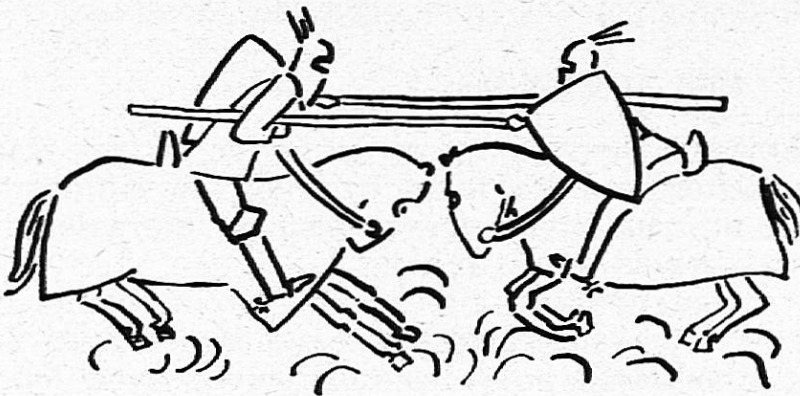
c) Tout noble qui se sera rendu méprisable sera chargé de coups s'il a la témérité de se présenter.

Articles si rigoureux qu'il n'y aurait eu presque personne. Mais un parent ou un ami pouvait s'offrir aux coups de bâton...

La femme qui voulait se plaindre touchait l'écu du chevalier coupable. La cour du tournoi écoutait et vérifiait les griefs pour y faire droit. La sentence portée, les dames pouvaient la mitiger : elles avaient un héraut particulier qui faisait signe : « Assez ».

Les nobles jugeaient les coups des chevaliers, maintenaient l'ordre autour de la lice, et des dames remettaient les prix aux vainqueurs, faisaient les honneurs des bals et des festins et encourageaient les combattants.

Les hérauts annonçaient d'avance les tournois impériaux dans tout l'empire. Les comtes et les ducs paraissaient avec autant de vassaux possible. Si un vassal était brouillé avec son suzerain ou trop fier pour paraître au second rang, il y venait pour son propre compte, et plus d'une fois les revenus de plusieurs années d'avance étaient aliénés afin de briller deux ou trois jours dans un tournoi.



De "Die Formensprache auf der Wandtafel. Wifzig

Quelques jours avant le tournoi, les écus des combattants étaient **publiquement** exposés avec leurs devises. Un poursuivant d'armes les nommait à tout venant, était censé recueillir les plaintes, s'il y en avait, et les porter à la cour du tournoi. Dès le matin, les hérauts ou-

vraient la marche, les ménestriers se tenaient prêts à chanter les louanges des vainqueurs, les maréchaux de camp distribuaient des armes égales et, au son des fanfares, les dames, éclatantes d'or et de pierres, se rangeaient sur les gradins d'un amphithéâtre. Tous les regards des chevaliers se fixaient sur elles. Ceux qui avaient rompu le plus

de lances, désarçonné le plus de cavaliers, combattu le plus longtemps sans lever la visière pour prendre haleine recevaient l'accolade et le prix du vainqueur : écharpe, bague ou bracelet. Comme les dames étaient toujours choisies parmi les plus jeunes et les plus belles, ordinairement, à la fin de la fête, leur main était demandée. (Et le Doyen Bridel de citer la réponse d'un chevalier grison, partant pour un tournoi avec ses trois filles non pour y combattre mais « seulement pour y débiter cette belle marchandise... »)

Nous avons eu, en Suisse, deux grands tournois impériaux, celui de Zurich en 1165 et celui de Schaffhouse, en 1392. Une rue de Zurich (Rennweg) rappelle encore ce tournoi qui fut un des plus magnifiques et des plus courus. Guelfe, duc de Bavière, avoué impérial de Zurich et organisateur, s'y montra suivi de septante-huit casques couronnés. Une liste, qui passe pour authentique énumère 14 princes, 91 comtes, 84 barons, 133 chevaliers et près de 300 nobles.

Les seigneurs de l'Helvétie occidentale, soit différence de langue, soit parce qu'attachés aux maisons de Bourgogne et de Savoie, et craignant d'encourir la disgrâce, ne paraissaient en général pas dans ces tournois impériaux. On les voit se distinguer ailleurs. A Dijon par exemple, au tournoi de Fontaine Charles (près du chêne surnommé l'Arbre de Charlemagne) où 12 chevaliers défendirent un pas, quarante jours durant contre tout venant. A l'entrée étaient suspendus deux écus, l'un, violet, semé de larmes noires : on le touchait pour demander le combat à pied ; l'autre était noir, semé de larmes d'or et le toucher était réclamer le combat à cheval.

Au bout de quarante jours, dit une chronique, le chevalier de Valangin revint chez lui meurtri de coups, chargé de gloire et léger d'argent...

Concluons : tournois, école de valeur et aiguillon à l'honneur et à la vertu, mais source de luxe et par conséquent de ruine pour le peuple qui payait de sa sueur le faste des seigneurs.

LA CHASSE

Le bruit lointain d'une chasse à cor et à cri réjouit le cœur de Tristan. Au bord de la forêt, un beau cerf déboucha. La meute et les veneurs dévalaient sur sa trace à grand bruit de voix et de trompes. Mais, comme les limiers se suspendaient déjà par grappes au cuir de son garrot, la bête, à quelques pas de Tristan, fléchit sur les jarrets et rendit les abois. Un veneur la servit de l'épieu. Tandis que, rangés en cercle, les chasseurs cornaient de prise, Tristan, étonné, vit le maître veneur entailler largement, comme pour la trancher, la gorge du cerf. Il s'écria :

« Que faites-vous, seigneur ? Sied-il de découper si noble bête comme un porc égorgé ? Est-ce donc la coutume de ce pays ? »

Beau frère, répondit le veneur, que fais-je là qui puisse te surprendre ? Oui, je détache d'abord la tête de ce cerf, puis je trancherai son corps en quatre quartiers que nous porterons, pendus aux arçons de nos selles, au roi Marc, notre seigneur. Ainsi faisons-nous, dès le temps

des plus anciens veneurs. Si tu connais quelque coutume plus louable, montre-nous-la ; prends ce couteau, beau frère ; nous l'apprendrons volontiers.

Tristan se mit à genoux et dépouilla le cerf avant de le défaire ; puis il dépeça la bête en laissant, comme il convient, l'os corbin tout franc... ; il donna aux chiens le cœur et les entrailles, et enseigna aux chasseurs comment se doivent faire la curée et le forhu. Puis il planta sur des fourches les morceaux bien divisés et les confia aux différents veneurs : à l'un, la tête, à l'autre le cimier et les grands filets ; à ceux-ci les épaules ; à ceux-là les cuissots. Il leur apprit comment ils devaient se ranger deux par deux pour chevaucher en belle ordonnance, selon la noblesse des pièces de venaison dressées sur les fourches.

Alors ils se mirent à la voie en devisant. Quand ils parvinrent au pied du donjon, les fanfares des veneurs attirèrent aux portes les barons et le roi Marc lui-même. Il admira le bel arroi de cette chevauchée, le cerf bien dépecé et le grand sens des coutumes de vènerie.

(Tristan et Iseut, Chap. I.)

« MESSIEURS, LA COUR ! »

C'est encore au Doyen Bridel que nous aurons recours pour faire imaginer une séance de tribunal dans la « Salle de Justice ». Nous l'empruntons au « Sauvage du lac d'Arnon » (une mine de renseignements évocateurs sur l'époque que nous considérons).

« Le puissant comte de Rohr, seigneur d'Aarau, y tenait le tribunal des six chevaliers qu'il présidait en personne. La séance était publique, les deux pèlerins se mêlèrent à la foule et entendirent les plaidés et les sentences.

D'abord, il y eut quelques hommages de feudataires rendus au comte leur suzerain ; ensuite plusieurs affranchissements de serfs et de main mortables puis des inféodations sur le missel ou le calice pour les ecclésiastiques, et pour les laïques par le denier, le couteau et le fétu. Alors parut un homme, dont la tête portait un bandeau surmonté d'une petite croix ; il portait un os dans sa main et il déclara qu'étant grièvement blessé à la tête par un agresseur, il avait fallu pour le guérir en sortir le morceau d'os qu'il présentait, et qu'il demandait que l'agresseur lui payât l'amende fixée par la loi. Sur quoi un héraut d'armes prit un grand bouclier, le plaça à vingt-quatre pieds de distance du plaignant et cria : « Jettes-y l'os ». L'os y tomba ; on entendit le bruit de sa chute résonner sur le bouclier, et l'agresseur fut condamné à l'amende. Si l'os en tombant n'avait fait qu'un bruit mat, le plaignant aurait été débouté de sa demande.

Une cause plus importante fut enfin appelée. Il s'agissait de bornes de deux héritages. Le comte avait déjà fait l'information préparatoire et s'était transporté sur la place des bornes en litige. Chacune des deux parties, en ayant fait le tour, prit une motte de gazon du lieu où elle soutenait devoir être la borne, y planta une petite branche d'arbrisseau, y plaça sa marque et la mit dans la main du comte ; celui-ci enveloppa soigneusement chacune de ces mottes d'un morceau de drap, y appliqua son scel et le déposa en lieu sûr jusqu'au jour des plaidés. Ce

jour était arrivé ; les deux parties comparaissent et vérifient le scel des mottes ; on les place sous leurs yeux et chacun les touche avec son épée de bataille ; puis ils prennent Dieu à témoin que, du côté où sera la victoire, là sera le droit et que le terrain en litige restera au vainqueur. Huit jours sont accordés pour s'arranger si possible à l'amiable avant que d'en venir aux mains... »

« ... Pendant ce temps, dans la cour inférieure, le maître d'hôtel, assis dans un grand fauteuil de chêne, réglait les différends de la domesticité du château. Un vieux fifre vint à ce tribunal sommaire porter plainte contre un palefrenier des écuries du comte qui l'avait maltraité. On était en plein midi : « Que le palefrenier, dit le juge, se place à dix pieds du mur, de manière que son ombre s'y dessine, et vous, fifre, prenez un bâton et frappez fort et ferme l'ombre de votre adversaire aussi longtemps qu'il vous plaira : voilà toute la satisfaction que l'ancien « code des Allemands » accorde aux gens de votre métier ; je vous montrerais la loi si vous saviez lire ». Alors tous les domestiques qui s'étaient rendus à cette audience poussèrent de telles huées, que le malheureux fifre se hâta de prendre la fuite. »

A ce spectacle, les deux pèlerins se souviennent d'un autre, semblable, à Moudon. Ils avaient entendu, tout à coup, de grandes clameurs : un homme nu traversait la rue en courant à toutes jambes, au milieu des huées de la populace. Un fou, s'étaient-ils demandé. Non, leur répondit-on, un drôle qui échappe à l'amende. Surpris dérobant des légumes dans un jardin, il avait dû choisir entre l'amende et la course. Soit qu'il n'ait pas voulu ou pas pu payer le ban, il avait préféré la course, si ignominieuse fût-elle.

Curieuses coutumes judiciaires ! Entre Fribourg et Morat, ils avaient vu démolir un manoir neuf. Il appartenait à un noble, convaincu du meurtre d'un voyageur, pour le voler. D'après les lois des Zaehringen, la maison devait être rasée, et ne pouvait être rebâtie qu'après un an écoulé. Une croix noire serait plantée au milieu des débris.

Les deux pèlerins devaient poursuivre leur voyage jusqu'à Einsiedeln. Ils ne connaîtraient donc pas l'issue du duel judiciaire des bornes de l'héritage. Mais ils savaient ce qui se passerait ce jour-là. Au jour fixé, les deux antagonistes se rendront à la chapelle, s'y confesseront, partageront une ostie consacrée et jureront, la main sur l'autel, qu'il n'y a entre eux aucune animosité personnelle ; que celui qui sera vaincu pardonne d'avance au vainqueur, et que ce duel n'a lieu qu'afin que Dieu fasse connaître la vérité. Des barrières entoureront le champ clos ; un peuple nombreux restera en dehors. Tous tomberont à genoux pour demander que le bon droit prévale. Après avoir contrôlé que les armes sont égales et en bon état, un prêtre les arrosera d'eau bénite, pour qu'il n'y ait ni charme ni sortilège. Le sur-arbitre et les six autres juges occuperont un banc élevé et, après avoir fait le signe de la croix, diront d'une voix forte, l'un après l'autre : « Que Dieu protège le bon droit ».

Le signal sera donné par un coup de trompette.

D'après le Doyen Bridel : « Le Sauvage du Lac d'Arnon ».

Tome II, Etrennes Helvétiques.

Le jugement de Dieu

Que lui en coûtera-t-il (à Iseut) innocente, de jurer sur les ossements des saints qu'elle n'a jamais failli ? Innocente, de saisir un feu rougi au feu ? Ainsi le veut la coutume.

Devant le pavillon d'Arthur, un riche drap de soie était étendu sur l'herbe verte, et les reliques des saints, retirés des écrins et des châsses, y étaient disposées.

La reine, ayant supplié Dieu, retira les bijoux de son cou et de ses mains et les donna aux pauvres mendiants ; elle détacha son manteau de pourpre et sa guimpe fine, et les donna ; elle donna son pliant et ses chaussures enrichies de pierreries. Elle garda seulement sur son corps une tunique sans manches et, les bras et les pieds nus, s'avança.

Près des reliques brûlait un brasier. Tremblante, elle étendit la main droite vers les ossements des saints et prononça son serment. Elle s'avança encore près du brasier, pâle et chancelante. Tous se taisaient ; le fer était rouge. Alors elle plongea ses bras nus dans la braise, saisit la barre de fer, marcha neuf pas en la portant, puis, l'ayant rejetée, étendit ses bras en croix, les paumes ouvertes. Et chacun vit que sa chair était plus saine que prune de prunier.

Alors, de toutes les poitrines, un grand cri de louange monta vers Dieu.

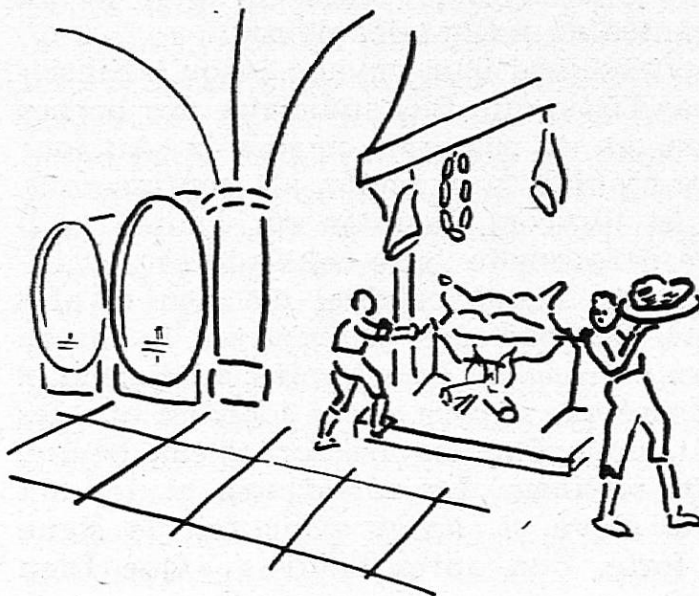
Tristan et Iseut, de Bedier.

LES GRANDS FESTINS

Des pages, des écuyers, des valets vont et viennent en foule pour servir les convives. Des hommes d'armes veillent à la porte, appuyés sur leurs hallebardes.

Le repas dure souvent des heures. Les cuisiniers rôtissent dans l'immense cheminée le gibier, la volaille, un veau, deux, trois moutons qu'ils tournent avec des broches qu'ils ont peine à manier.

Sur la table, une nappe de toile parsemée de fleurs. La vaisselle d'étain ou d'argent, les coupes de corne brillent à la lueur des torches de résine. Il n'y a qu'une assiette et une coupe pour deux personnes, un cavalier et une dame bien entendu. « Boire dans le même hanap, man-





PISTE D'ELAN POUR
LE DESSIN ...

UN FESTIN.

(SCHEMA D'UN DESSIN EXTRAIT DU
"TROUBADOUR DU COMTE PIERRE."
D'H. CHAUSSON, ED. PAYOT.)

ger dans la même écuelle », c'était le service « à la française ». Tous mangent avec leurs doigts, défont les énormes rôtis, les paons et les cygnes servis avec leurs plumes.

Vers la fin du festin, un ménestrel vient jouer, des jongleurs font des acrobaties, montrent des ours, ou on applaudit un troubadour.

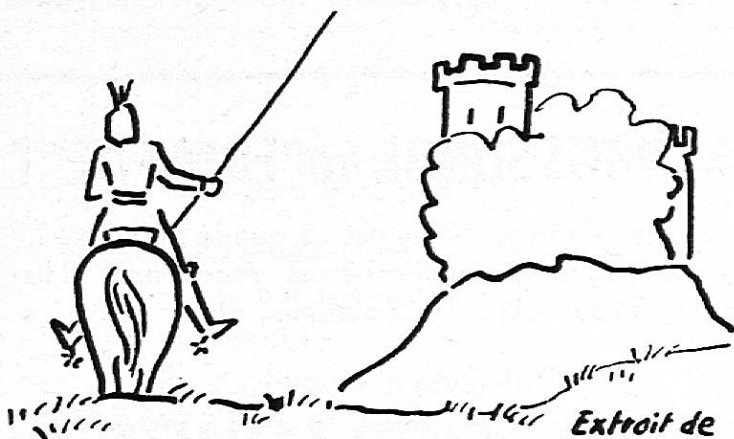


(Le Journal des Instituteurs.)

LES CROISADES

Un moine éloquent, Pierre l'Ermite, parcourt la France en prêchant la guerre sainte. Foule énorme le suivit : pauvres gens pour la plupart, qui pensaient trouver des terres fertiles, échapper aux redevances écrasantes, tout autant que s'assurer le Paradis.

Cette cohue encombrée de femmes, enfants et vieillards, sans préparation suffisante, vivant de pillages, fut décimée par les fatigues du voyage, et ceux qui parvinrent en Asie furent exterminés par les Turcs.



Extrait de
Witzig "Formensprache."

Les Chevaliers préparèrent la première Croisade, en 1096. Par les bords du Danube et les rives méditerranéennes, furent 300,000 devant les murs de Constantinople.

Difficultés asiatiques : l'excellente cavalerie légère des Turcs, le climat, les plateaux désertiques, la soif, la peste. Durent assiéger Antioche, ville forte aux murailles flanquées de 450 tours. Assaut : 8 mois.

che, ville forte aux murailles flanquées de 450 tours. Assaut : 8 mois.

Deux ans après avoir quitté Constantinople, en vue de Jérusalem. Ils partirent 300,000. Au but : 30,000 ! qui arrivaient en vue des remparts élevés de Jérusalem, de ses mosquées. Dernier assaut, avec deux tours roulantes. Le 15 juillet 1099, les chrétiens pénétraient dans la ville. Privations, souffrances endurées expliquent le massacre des Sarrasins, qui dura jusqu'au soir.

Godefroi de Bouillon, brave et pieux, refusa d'être roi couronné d'or où Christ avait porté la couronne d'épines. Il se fit appeler baron du Saint-Sépulcre.

En 1187, le sultan d'Egypte Paladin réunit les forces musulmanes pour chasser les chrétiens.

D'autres Croisades suivirent. On en compte généralement 8.

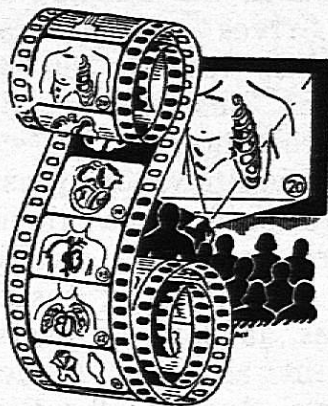
Conséquences des Croisades :

1. Connaissance de denrées nouvelles : sucre, riz, épices, parfums.
2. Certains ports s'enrichissent.
3. La féodalité s'affaiblit. Les bourgeois des villes s'enrichissent.

Parmi les seigneurs romands qui se croisèrent, un des Comtes de Gruyère partit, emmenant avec lui cent compagnons, la fleur de la vallée. Au moment du départ, quand le héraut s'écria : « En avant, la Grue !... s'agit d'aller ; reviendra qui pourra ! » les jeunes Gruyériennes versèrent toutes leurs larmes et demandèrent avec effroi si le lac qu'on traversait pour se rendre à Jérusalem était aussi grand que celui dont il fallait longer les rives pour aller à N.-D. de Lausanne.

Pour faire face aux frais du voyage, un des comtes de Savoie reçut de l'abbaye de Saint-Maurice la Table d'or dont Charlemagne avait fait présent au couvent et Amédée III engagea en retour la vallée de Bagnes. Il succomba, en rentrant de l'expédition, dans l'île de Chypre, où il avait dû s'arrêter et où il mourut d'épuisement.

Le doyen Bridel rapporte une légende trop jolie pour ne pas être reprise ici : en l'absence de ses défenseurs, Gruyères fut bloquée par un parti ennemi ; les filles de la petite ville, profitant d'une nuit obscure pour faire une sortie, chassèrent devant elles une centaine de chèvres qui portaient à leurs cornes de petits cierges allumés ; à cette vue, les assiégeants s'imaginèrent qu'il y avait quelque sorcellerie diabolique dans cette apparition lumineuse et prirent le parti de décamper.



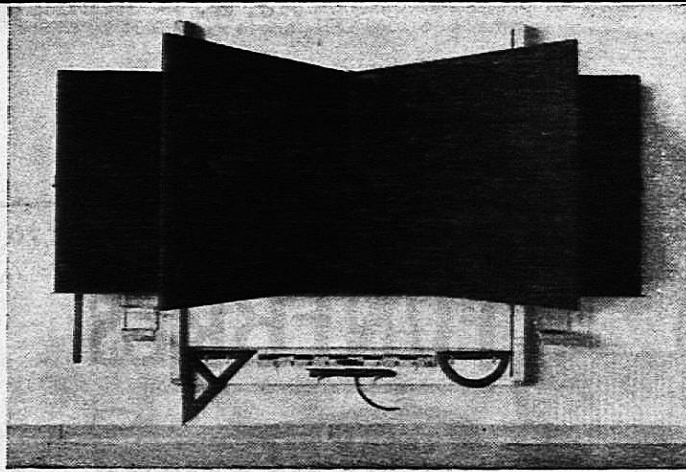
AVEZ-VOUS SONGÉ au "FILM-FIXE" ?

Demandez la notice : « Qu'est-ce que le Film-Fixe ? » et le catalogue C des films-fixes concernant l'Histoire, la Géographie, les Sciences, etc.

Distributeur officiel :

PHOTO POUR TOUS S.A.

5, Bld Georges Favon - GENÈVE



Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

**vous livre des tableaux noirs,
tables d'écoliers**

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres



Bonnard

NOUVEAUTES

reflet de l'élégance féminine

Vous vous trouvez devant des problèmes de toutes sortes au moment de votre installation.

Nous nous mettons à votre disposition pour les résoudre avec vous, sans engagement de votre part, et avec l'assurance de notre parfaite discrétion.

AMEUBLEMENTS SAINTE-LUCE S. A.

27, Petit-Chêne

LAUSANNE

Tél. 2 44 04

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 2 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LAUSANNE
DE LA VILLE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Chaussures Kurth

NEUEVILLE	FRIBOURG
GENÈVE	LA CHAUX-DE-FONDS
NEUCHÂTEL	AARBOURG
LANDERON	MONTREUX



ARTICLES EN CUIR

Sellerie Sport Voyage Réparations

M. Beausire
MAITRISE FÉDÉRALE

Lausanne

Marterey 27

Téléphone 3 93 85 Atelier: Bugnon 34

**P
E
R
L
E
S**

Perles-rocailles

Perles en verre à enfiler

Perles en bois en tous genres

Matériel de posage verre et bois

Pâte à modeler, etc.

(Prix avantageux)

Adressez-vous à la maison spécialisée

F. RUDIN Dufour 59 BIENNE



CASTOR

Ces bons savons

LION



SAVONNERIE DE VILLENEUVE S. A.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : **André Chabloz**, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : **G. Willemin**, Case postale 3, Genève-Cornavin

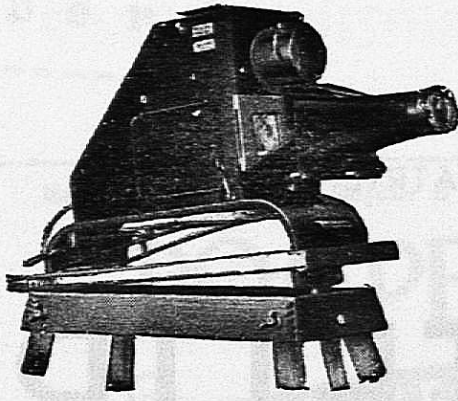
Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Nouvelle Ch. Corbaz S.A., Montreux, Place du Marché 7, Tél. 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



Les puissants
EPIDIASCOPES **LIESEGANG**
UNIVERSAL-JANULUS IV

modèles pour écoles sont maintenant livrables.

Ces modèles ont été recommandés par une personnalité du Corps enseignant Suisse, comme les plus lumineux et les mieux adaptés à l'emploi qui leur est assigné. (Références à votre disposition.) Les prix ont été ajustés pour Ecoles, Instituts, Collèges, Paroisses, etc. La franchise de douane abaisse encore ces prix déjà étudiés. Demandez le tarif spécial pour l'enseignement. Payements en 6, 12 ou 18 mois sur demande. Démonstrations, devis, vente confiés au départ.

projection de
PHOTO POUR TOUS s.a. Bd. Georges Favon, GENÈVE
(Distributeur officiel)



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE:

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Ile Saint-Pierre

ROLENS MEUBLES

**STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER**

*Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme*

GRAND-PONT 18 LAUSANNE

**Facilités de paiement
aux meilleures conditions**